



Décennie des Nations Unies pour la biodiversité

Réf. : SCBD/OES/AD/CG/76517

20 juin 2011

NOTIFICATION¹

Sixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, Hyderabad, Inde, 1 - 5 octobre 2012

Madame/Monsieur,

Au nom du Gouvernement de l'Inde, et conformément à la Décision X/46 de la Conférence des Parties, il me fait plaisir de vous informer que la sixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (CdP RdP 6) se tiendra à Hyderabad, en Inde, du 1 au 5 octobre 2012. Vous trouverez en pièce jointe le projet d'Ordre du jour provisoire pour votre information.

L'Ordre du jour annoté et la Note d'information aux participants vous seront envoyés dès que possible.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Ahmed Djoghlaif
Secrétaire exécutif

Aux Correspondants CDB et PCPRB

¹: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.



Convention sur la
diversité biologique

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588
secretariat@cbd.int www.cbd.int



La vie en harmonie, vers le futur
いのちの共生を、未来へ
COP 10 / MOP 5



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/BS/COP-MOP/6/1
16 juin 2011

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR
LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT EN TANT
QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE
CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES
BIOTECHNOLOGIQUES

Sixième réunion

Hyderabad, Inde, 1 - 5 octobre 2012

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

1. Ouverture de la réunion.
2. Organisation de la réunion :
 - 2.1 Bureau;
 - 2.2 Adoption de l'ordre du jour;
 - 2.3 Organisation des travaux.
3. Rapport sur les pouvoirs des représentants à la sixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole.

II. QUESTIONS PERMANENTES

4. Rapport du Comité chargé du respect des obligations.
5. Fonctionnement et activités du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques.
6. Questions relatives au mécanisme de financement et aux ressources financières.
7. Coopération avec d'autres organisations, conventions et initiatives.
8. Rapport du Secrétaire exécutif sur l'administration du Protocole et sur les questions budgétaires.

/...

Afin de réduire au minimum l'impact des processus du Secrétariat sur l'environnement et de contribuer ainsi à l'initiative du Secrétaire général en faveur d'une ONU sans effet sur le climat, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

III. QUESTIONS DE FOND DÉCOULANT DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET DE DÉCISIONS ANTÉRIEURES DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT EN TANT QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

9. État d'avancement des activités de renforcement des capacités et de l'utilisation du fichier d'experts de la prévention des risques biotechnologiques.
10. Manipulation, transport, emballage et identification des organismes vivants modifiés (article 18) :
 - 10.1 Article 18, paragraphe 2 b) et 2 c);
 - 10.2 Article 18, paragraphe 3.
11. Exigences de notification (article 8)
12. Responsabilité et réparation (article 27)
13. Mouvements transfrontières non intentionnels et mesures d'urgence (article 17)
14. Évaluation des risques et gestion des risques (articles 15 et 16)
15. Considérations socioéconomiques (article 26)
16. Suivi et établissement des rapports (article 33)
17. Évaluation et examen (article 35)

IV. DERNIÈRES QUESTIONS

18. Autres questions.
19. Date et lieu de la septième réunion.
20. Adoption du rapport.
21. Clôture de la réunion.
